VIE QUOTIDIENNE

# A voté !

***Dans les bureaux de votes de Arnay, Brain et Villeferry, il n'y avait pas bousculade, au premier comme au second tour des élections régionales. La participation a été, en moyenne, celle de l'ensemble du territoire. Les votes, eux, ont été différents.***

**A Arnay-sous-Vitteaux :**

Sur 134 électeurs inscrits, une bonne soixantaine (61 et 66) a voté aux deux tours.

François Sauvadet (UMP/NC) a bénéficié du même score (37 puis 36) quand François Patriat (PS) récupérait des voix (16 puis 25). Edouard Ferrand (FN) restait stable avec 4 voix.

Photo : *le dépouillement débute lors du 1er tour.*

**A Brain :**

Ambiance lourde en raison des événements mais bonne participation avec 26 votants sur 33 inscrits.

Là, c'est François Patriat qui l'emporte avec 13 voix, François Sauvadet n'en comptabilisant que 11, sur 24 votes exprimés.

Photo : *A gauche, de face, le maire – Christine Bécavin – effectuait son dernier acte officiel.*

**A Villeferry :**

On a voté dans l'ambiance bon enfant habituelle du village. Une participation moyenne avec 32 votants sur 44 inscrits.

Et là, François Sauvadet l'a emporté avec 17 voix, contre 10 pour François Patriat et 3 pour Edouard Ferrand, au second tour.

Photo : *le dépouillement au second tour.*

EN BREF

## Au conseil municipal

En débutant la dernière réunion du conseil municipal, le maire présentait ses vœux « à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer. » En ajoutant souhaiter « que l'année 2010 soit moins agressive dans les propos. » Message reçu.

**Des travaux pour la façade de la salle des fêtes**

Pour cette année, les travaux de réfection de la route de Volnay vont continuer. Depuis la ferme Van Vaeck jusqu'à… concurrence de la somme qui pourra être débloquée. On en saura davantage à la prochaine réunion du conseil.

Des travaux, également, pour la façade de la salle des fêtes. Mais pas d'aménagements prévus pour l'accès des handicapés. La cuisine et les toilettes vont aussi subir un coup de jeune. Une subvention de 50%, à hauteur de 20 000€, couvrira une partie des travaux.

Quant au transport de pierres – quelque 4000 m³ – en provenance de Sébastopol, par Jean-François Lallemand, le conseil municipal n'est pas très pour. « La route va être défoncée, après, » soulignait un conseiller. A suivre.

RENDEZ-VOUS

Avec le comité des fêtes, deux rendez-vous possibles. Un premier certain :

- Le samedi 11 mai, la fête du village
- Le 12 juin, on devrait partir en voyage pour une destination encore inconnue.

LE CARNET

***Gendarmerie :*** 17
***Pompiers :*** 18
***Urgences médicales :*** 15
***EDF :*** 0 810 333 021
***Hôpital de Semur :*** 03 80 89 64 64
***Ambulances :*** Auxois Amb&&& 03 80 49 66 55
***Pharmacie Mathiot :*** 03 80 49 60 48

***Le p'tit baratin***
***d'Arnay-sous-Vitteaux***
**Trimestriel**
**Édité par l'association « RACOR*Edition* »**
N° de SIRET : 487 827 040 00014
Grande Rue 21350 Arnay-sous-Vitteaux
Tél : 06 07 79 46 11
Responsable de la publication et de la rédaction : **Maurice Ribier**

ESQUISSE

## Un lointain espace multimédia

Comme pour l'Internet, il ne semble pas que les décideurs aient tout compris dans les nouvelles technologies. Elles permettent de rapprocher les gens. La cyber-base créée à Vitteaux oblige à se déplacer. C'est un peu comme si l'on forçaient les automobilistes à stationner leurs voitures au chef-lieu et à rejoindre leur village à pied.

Il serait plus judicieux que la cyber-base se déplace dans les communes, à des fréquences établies.

*le P'tit baratin est gratuit et ne peut être vendu. Il est distribué à Arnay-sous-Vitteaux, Brain et Villeferry ainsi qu'aux personnes physiques ou morales intéressées par la vie de ces villages.*

# EDITORIAL

## Arnay, Brain, Villeferry ensemble

*Si rien n'a changé dans le bandeau de cette page Une du* P'tit Baratin, *le rédactionnel en montre néanmoins sa nouvelle direction : l'information sur les trois villages d'Arnay, Brain et Villeferry.*

*C'était un objectif de la rédaction depuis plusieurs mois. Dans les conversations, les vies des trois villages sont étroitement liées. Qu'un bonheur, ou un malheur, frappe l'un ou l'autre, il n'est jamais ignoré. Bien au contraire ! Les commentaires vont bon train. C'est, finalement, la vie normale de villages ancrés dans leurs traditions. Il faut que cela perdure. Ne serait-ce que pour aider le nouveau venu à s'intégrer dans la communauté, à mieux connaître le voisin.*

*Certes,* Le P'tit baratin *n'a ni la prétention, ni l'objectif d'imposer telle ou telle réflexion. Il ne veut que continuer à seulement informer pour que chacun sache ce qui se déroule dans son lieu de vie.*

**Maurice Ribier**

**Ce numéro du *P'tit baratin* comporte deux pages supplémentaires en raison de l'actualité importante à Brain.**

# La chapelle Saint-Abdon va renaître

***La chapelle Saint-Abdon présente un grand intérêt historique et archéologique. Sa restauration est en marche.***

Sous l'impulsion de Alain Dufermont, la chapelle Saint-Abdon devrait se relever de ses ruines.Il a présenté son projet lors du conseil municipal du 1er février, qui l'a écouté avec beaucoup d'intérêts. Les premières réactions semblent positives.

*Une assistance prête à participer à la réhabilitation de la chapelle Saint-Abdon*

**Une association pour gérer le projet**

Pour Alain Dufermont, mener à bien un tel projet nécessite de regrouper des bonnes volontés. « Il faut créer une association pour gérer le projet, » souligne-t-il. Pour cela, une réunion d'informations s'est tenue le mardi 30 mars dernier, à la salle des fêtes. Une vingtaine de personnes étaient présentes. La plupart d'entre elles ont accepté de se regrouper pour travailler sur le projet.

L'association va être créée autour de trois membres fondateurs : Alain Dufermont, Michel Perrot et Michel Lallemant. Un bureau sera créé. Après, il faudra relever ses manches pour, comme il était dit : « croyant ou pas, réhabiliter ce bien patrimonial. »

SOMMAIRE

Page 2 et 3 *(dossier)*
***Brain : un mur sépare le conseil municipal***
Supplément : ***Après la dissolution***
Page 4
*En bref - Vie quotidienne*
*Rendez-vous - Esquisse*
*Paroisse Vitteaux - Le carnet*

## Les taxes locales restent stables

Ce dernier trimestre, le conseil municipal d'Arnay s'est réuni deux fois. Une première au début février (voir page 4), une seconde le 31 mars dernier.

L'ordre du jour de cette dernière réunion portait surtout sur l'adoption du budget pour l'année 2010. Il en ressort que les taxes locales restent stables. Pas d'augmentation par rapport à l'an passé.

Côté finances en caisse, légère diminution : d'un peu plus de 394 000€, on passe à quelque 388 000€.

Quant aux subventions distribuées, la nouvelle association de réhabilitation de la chapelle Saint-Abdon n'y a pas encore droit.

## Chez nos proches voisins

# La dissolution du conseil municipal prononcée

***Hormis la décision de la rédaction du* P'tit baratin *d'étendre son information sur Villeferry et Brain, ce dernier village serait apparu dans ces colonnes. Son actualité nous y obligeait. Ce qui s'y déroule devient un cas d'école semblant démontrer que les intérêts communaux passent au second plan face aux intérêts privés. Et les institutions paraissent approuver, allant jusqu'à prononcer la dissolution du conseil municipal.***

La sentance, ou ce qui lui ressemble, est tombée la semaine dernière en conseil des ministres : le conseil municipal de Brain est dissout. Une délégation spéciale, de trois personnes, nommée par la préfecture de Côte-d'Or va gérer la commune.

**Le maire présenté comme seul responsable**

Depuis, quasiment, le début de cette actuelle mandature, un mur — à double face : virtuelle et réelle — sépare le conseil municipal. Et le maire — Christine Bécavin — est présenté comme le seul responsable.

Même du côté de la sous-préfecture, la secrétaire générale légitime cette situation en disant s'appuyer sur des « faits avérés ». L'écho de la position de la sous-préfète. Ce qui amène à constater l'extrême fragilité des prérogatives de la fonction de maire.

Que celui-ci ait des conduites de gestion risquées pour la commune, qu'il soit l'auteur de détournements voire d'actions infamantes, quoi de plus logique que de vouloir s'en séparer. Mais qu'il se batte pour que la Loi s'applique provoquant, de là, des inimitiés agressives au sein du conseil municipal comme dans la rue, et qu'on lui en rejette les responsabilités, il y a de quoi s'interroger. C'est l'objet de notre enquête s'appuyant, aussi, sur des éléments avérés.

**Elle n'est pas commode mais se remue**

D'emblée l'on constate que Christine Bécavin n'est pas de ces personnes qui font dans la dentelle. Des propos souvent à l'emporte-pièce, une tendance très prononcée à avoir toujours raison, une volonté sans diplomatie à vouloir changer la vie communale,... sont des comportements qui ne calment pas le jeu. Mais, en parallèle, des résultats positifs et un nouveau départ pour la commune qui roupillait depuis des décennies. On peut résumer qu'elle n'est pas commode mais se remue.

En face, chez ceux qui s'opposent, c'est une identique rigidité, doublée d'une intolérance pure et dure, allant jusqu'aux coups de carabine pour souligner le mécontentement.

*Lors des conseils municipaux, la mairie devient une véritable arène où les passions se déchaînent.*

# Le mur de la discorde

Il s'agit d'un mur — ou de ce qu'il en reste —, situé en bordure du chemin rural n°9. Le propriétaire — Pascal Bruley —, devenu conseiller municipal, précisait dès le soir de l'élection du maire : « Je suis là pour mon mur, » souligne Christine Bécavin. Et, ce sujet est devenu récurrent.

Les raisons : la reconstruction, après un éboulement ancien, que le propriétaire veut faire prendre en compte par la commune. Le conseil s'y est refusé arguant que le mur est sur une propriété privée.

**Mur de soutènement**

En fait, seulement une partie — de l'ordre d'à peine un tiers — serait sur le secteur public. De plus, ce chemin, situé en contre-haut du terrain de la propriété privée, serait soutenu par le mur. Donc serait un « mur de soutènement » du chemin. Ce serait donc la commune de Brain qui devrait prendre les réparations à sa charge, dit la Loi.

Echange de lettres, avant les échanges d'insultes, commencèrent à aborner le chemin de la discorde. Huissier, experts, assurances, commencèrent à se succéder au chevet du pauvre mur. Il se métamorphosait, alors, en bouc... émissaire fonçant dans toutes les directions pour attaquer le maire et son équipe.

Dans le village, un autre propriétaire entreprit des travaux en oubliant la demande de permis de construire. Là, aussi, le maire voulut que la Loi soit appliquée. Haro sur lui !

Le groupe d'opposition resserre les rangs. Par le jeu des démissions, des nouvelles élections sont programmées. Le maire restant en place, on pousse aujourd'hui à la dissolution du conseil.

Une prochaine équipe devrait alors, peut-être, payer un nouveau mur.

# A coups de carabine

L'ambiance délétère qui règne à Brain n'a pas manqué de provoquer des débordements. Comme chez ce voisin du maire qui a tiré, par trois fois, sur Gérard Bécavin. Il était exaspéré, dira-t-il.

Au tribunal, l'auteur était présenté comme un « homme doux et pacifique, » par son avocat. On tremble à la pensée qu'il aurait pu être méchant par nature !

Certes, il n'a tiré qu'avec une carabine à plombs. Il n'avait que cette arme, semble-t-il. « Et sans viser, » devait-il préciser. Mais en touchant sa cible à la jambe, par deux fois.

A noter que, non loin de la victime, « mon fils jouait là, souligne Christine Bécavin. J'ai eu très peur ! »

Le tribunal condamnera l'auteur des coups de feu à 1 000 euro d'amende, avec sursis. Selon les parties, c'est trop ou pas assez puisque le condamné, le ministère public et la partie civile ont fait appel. Il serait, pour le moins, étonnant que la relaxe soit prononcée.

Au regard des événements qui se déroulent à Brain, on peut se demander où se situe la Loi. Car, au-delà de toute considération, personnelle ou institutionnelle, c'est de cela, exclusivement, qu'il devrait s'agir.

# Deux ans d'actions

***Une eau devenue potable, des bâtiments qui ne menacent plus de s'écrouler, un entretien efficace, des restaurations,... donnent à Brain un nouveau visage, quoi qu'il en soit dit.***

L'eau était le point crucial. Des documents démontrent que depuis 1993, au moins, les nitrates dépassaient les 60 mg/l — maxi 50, autorisés — d'eau, la rendant non potable. Et « la population n'était même pas avertie, » devait constater Christine Bécavin en devenant maire. Elle en fera sa première action « sans que cela coûte un sou à la commune. » En septembre 2008, le taux de nitrates était descendu à, à peine, 30 mg/l.

Elle ordonna également le nettoyage du réservoir, « jamais réalisé, dans les règles, depuis bien longtemps, malgré l'obligation de le faire chaque année. » Il n'empêche qu' une telle action bénéfique soulèvera des contestations.

*Il suffisait de fermer la vanne du bas de la photo.*

Un petit bâtiment en briques dangereux a été démoli. Il menaçait la sécurité sur la voie publique.

*Le pont sur la Brenne a un aspect plus pimpant*

La réfection de la rue du Pâtis, ainsi que d'autres parties de la voirie, fut aussi nécessaire. Le Pont sur la Brenne avait besoin d'une bonne toilette, ainsi que le monument aux morts, les calvaires et les auges. Et bien sûr, des actions également du côté de la chapelle Saint-Claude. Une liste non exhaustive que rehausse un fleurissement du village souligné par un prix d'encouragement du conseil général.

Bien des petits villages, de la taille de Brain, n'en n'aligne pas autant. Dans une lettre au président de la République, ainsi qu'au premier ministre, Christine Bécavin s'étonne que les services de l'Etat de Côte-d'Or n'en tiennent aucun compte. Ceux-ci allant jusqu'à faire « diligenter une enquête de gendarmerie, avant de demander la dissolution du conseil... Je m'interroge sur les motivations de la sous-préfecture à mon égard. »

# Après la dissolution

***Brain n'a donc plus de conseil municipal. D'après la loi, dans un cas pareil, les habitants doivent repasser aux urnes, dans les deux mois, pour élire une nouvelle équipe. D'après les chiffres, presque le quart de la population puisque le conseil compte neuf membres et qu'il y a trente-quatre votants inscrits. Quasiment les mêmes personnes devraient donc siéger à nouveau.***

***Que pense-t-on d'une telle situation dans le village, comme dans le canton ? Quelle leçon en tirer, si leçon il y a ? Voyons les réactions des uns et des autres.***

## Christine Bécavin, maire sortant :
## « Je me représente ! »

Pas question de baisser les bras pour Christine Bécavin. « Je veux aller jusqu'au bout de mon raisonnement, » scande-t-elle. Aussi lui avons-nous posé quelques questions afin de mieux situer sa démarche.

La première question apporte une réponse sans ambiguïté et pleine de détermination :

*Q : Vous représentez-vous ?*

C. B. : Oui !

*Q : Si vous êtes réélue, que changerez –vous dans votre action de maire, par rapport à votre premier mandat ?*

C. B. : Je suis lucide sur mes chances de réélection. Je ne présenterai donc pas dans l'optique d'être réélue. Mais si c'était le cas, je n'aurais pas la même approche.

Ma situation ne serait pas la même qu'en 2008. Je connais mieux les gens. Je connais mieux le fonctionnement. Je ne tomberais pas dans les pièges qui m'ont été tendus.

A savoir : face à la provocation, aux diffamations, je n'aurais pas dû m'endurcir. Je l'ai fait pour me protéger, pour continuer mon action car il y avait des sujets graves qu'il fallait traiter depuis longtemps : l'eau ; une ruine qui menaçait de s'écrouler ;… J'étais dans l'urgence.

*Q : Comment analysez-vous les raisons de cette dissolution ?*

C. B. : Il y a d'abord le blocage du conseil. conséquence de la confusion entre intérêts privés et intérêts collectifs. Pour moi, c'est ça !

On est arrivé à la dissolution parce que je n'ai pas fait de compromis, à certains moments. Dans la situation où l'on se trouvait, ils aurait plus s'agit de compromissions que de compromis. Avec moi, ça n'existe pas ! Et si j'étais réélue, je continuerais. L'argent public ne doit être utilisé qu'à des fins publics. A rien d'autre !

J'ai fait deux ans, mais ce sont deux années bien remplies. Je suis fière du bilan qu'on a fait. Et le couvercle ne se refermera pas sur la cocotte de Brain. Le silence ne va pas retomber et c'est ça l'essentiel.

*Q : Que craignez-vous pour la commune si vos opposants en assument la gestion ?*

C. B. : J'ai peur pour la dégradation du village dans le cadre de constructions sauvages, stationnements anarchiques des véhicules, dépôts de gravats, etc. Le chemin de Bibracte passe dans notre commune et on a une chapelle classée. Il y a des règles à respecter.

Un maire doit dire : Tu ne mets pas ton bazar là, parce que ça va gêner ton voisin ; parce que c'est la voie publique, parce que ça crée des problèmes de sécurité,… Toutes ces règles là, j'ai peur que, petit à petit, elles ne soient plus appliquées.

Et puis, il y a la crainte que le faible budget de la commune de Brain soit utilisé pour traiter des problèmes qui ne soient pas collectifs.

## Les contres restent discrets

Interrogés, les opposants au maire sortant ne sont pas des plus loquaces. Pour certains, ce sont des reproches d'ordre personnel, pour d'autres, ça va du « …Oh, j'en ai marre de ces histoires, » à, carrément, raccrocher le téléphone au nez de l'interlocuteur qui pose la question.

Pour Marie Mongeard, maire précédent, pas question de se représenter : « J'ai fait 13 ans. J'ai donné ! »

Derrière Christine Bécavin, c'est la cohésion autour des mêmes constats en parlant de « leur » maire : « Elle ne développe pas d'intérêt personnel. Ce qu'elle dit, elle le fait. C'est une femme juste, honnête, courageuse… »

Patrick Eckardt, qui était premier adjoint, ajoute : « Je suis fier de ce qui a été fait pendant deux ans, auprès de Christine Bécavin. » Et, il ajoute : « La dissolution tombe juste après le deuxième tour des Régionales. C'est curieux ! On peut se poser des questions. »



# F. Sauvadet : « Je fais confiance aux services de l'Etat »

Lundi dernier, 29 mars, s'est tenue l'assemblée générale de la Communauté de communes de Vitteaux.

L'objet principal de l'ordre du jour portait sur les budgets primitifs 2010 et sur les comptes administratifs 2009, qui furent tous deux adoptés à l'unanimité Mais, en début de séance, le président François Sauvadet procédait à l'appel des délégués des communes.

Et il devait signaler l'absence de Brain, en soulignant la dissolution de son conseil municipal, par décret ministériel. En précisant que les futures « … élections se tiendront dans les deux mois. Dès que j'en aurai la date, je vous en ferai part. » Sans aucun autre commentaire, ni la moindre réaction de la salle.

**« Que voulez-vous que je vous en dise ? »**

Il faudra attendre la fin de la séance, lors des questions diverses, pour en savoir un peu plus, après l'intervention du maire de Beurizot, Hugues Baudvin : « Que pouvez-vous nous dire sur la commune de Brain et ce qui nous pend au nez pour les vingt-sept autres maires du canton ? »

« Que voulez-vous que je vous en dise ? J'ai été informé par les services de l'Etat de la dissolution du conseil municipal, une procédure extrêmement rare, très très rare en France.

« Les services de l'Etat ont constaté une situation de blocage. Si vous avez des questions à poser, c'est à eux que vous devez les poser.

« On m'en a informé. Je fais confiance aux services de l'Etat. Voilà !… Il y a eu des agressions, des plaintes qui se sont multipliées… Je ne veux pas intervenir. Je laisse aux services de l'Etat leur responsabilité.

« C'est une habituelle conduite que j'ai, comme lorsqu'il faut déplacer des enfants retirés à leur famille. Je laisse agir les services de l'Etat. Je ne veux pas émettre un avis qui serait contraire au leur. »

Une déclaration que Christine Bécavin n'apprécie guère, en soulignant, dans une lettre : « Vous ne vous êtes mêlés de rien, je vous le concède bien volontiers, mis était-ce normal au poste que vous occupez ? » Pas plus que de dire au préfet de région que « …la dissolution était une fort bonne idée. »

## Un fonctionnement antidémocratique

Cette dissolution du conseil municipal a, logiquement, fait l'objet d'un article dans *Le Bien Public*. Le rédactionnel reprend des propos du maire et de Bernadette Durand, conseillère municipale d'opposition, qui souligne que « Le climat était devenu invivable, le fonctionnement de la mairie antidémocratique… » Cette accusation, Christine Bécavin la considère grave et la récuse. Elle a décidé de déposer plainte en diffamation.

« Je suis d'autant plus choquée, souligne-t-elle, que Bernadette Durand, elle-même, s'est élevée contre le fait que je voulais appliquer les règles de fonctionnement légales. C'était au sujet des comptes rendus des réunions du conseil et de l'affichage. Son intervention a été consignée en ces termes : *« Bernadette Durand reproche au maire de faire des comptes rendus nominatifs des séances et précise que, selon elle, les habitants du village n'ont pas à savoir ce qui se passe en séance. »*… Incontestablement, la démocratie en prend, là, un sacré coup !

## « La sous-préfecture traîne les pieds »

Le rapport de la sous-préfecture de Montbard a été déterminant dans la décision de dissolution du conseil municipal de Brain. « Je veux en savoir plus, exige Christine Bécavin. J'ai demandé que l'on me communique ce rapport. La sous-préfecture traîne les pieds et il m'a fallu contacter le ministère de l'Intérieur.

« Il m'a répondu que…*les autorités administratives sont tenus de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande*… J'attends ! »

A la sous-préfecture, on répond que le traitement de la demande est en cours. Une commission doit statuer. En précisant : « … la décision de dissolution du conseil municipal de Brain est désormais communicable… »

A sa lecture, Christine Bécavin prendra sa décision sur la suite à donner aux propos tenus.

## Lâché, pourquoi ?

A travers cette enquête, une question s'impose, que Hugues Baudvin soulignait lors de la réunion de Communauté de communes : « Qu'est ce qui pend au nez des vingt-sept autres maires du canton ? » Une question qui semble motivée par « …le silence du président de la Communauté de communes, » remarque Patrick Eckardt. Egalement par « l'absence d'enquête sérieuse des services de l'Etat, » des dires même du maire sortant.

On ne reproche rien à la gestion de la commune, pourtant on chasse le maire, sans que quiconque des services de l'Etat ou des élus n'ait levé le petit doigt. On peut penser qu'une gestion catastrophique, avec un grand sourire, passe mieux qu'une bonne gestion, en fronçant les sourcils.

A Brain, l'objet de la discorde n'aura jamais été prise en compte. Le conseil provoque le blocage. On dissout ! Pourquoi ? On s'en fout !

Le maire lâché, pourquoi ?